

Le 12 décembre 2012

Pour la liberté d'expression des magistrats grecs.

Ainsi que le rappelle la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun. Elle vaut non seulement pour les informations ou les idées accueillies avec faveur, ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'y a pas de société démocratique.

C'est pourquoi l'obligation de réserve qui s'impose aux magistrats ne saurait les réduire au silence ou au conformisme : les magistrats disposent, comme tout citoyen, de la liberté d'expression et doivent donc pouvoir exprimer leur opinion sur tous les sujets. Ils doivent participer au débat démocratique. Leurs avis, éclairés par la confrontation quotidienne aux effets des lois approuvées par le législateur, sont utiles à ce débat.

La légitimité de l'institution judiciaire ne peut être fondée sur l'effacement des magistrats, mais, au contraire, sur leur engagement pour la défense des valeurs et des principes qui fondent l'Etat de droit.

En questionnant la conformité à la Constitution grecque des mémorandum européens, la cession de biens qui constituent le patrimoine commun d'une Nation, les mesures qui affectent les droits économiques et sociaux de la population, le procureur Pentayotis soulève de très importantes questions d'intérêt général qui méritent de faire l'objet d'un débat libre dans une société démocratique.

En critiquant la corruption des responsables politiques et l'impossibilité pour la justice d'y répondre, M. Pentayotis rejoint les préoccupations exprimées par un rapport récent du Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe, et manifeste une préoccupation légitime.

"C'est en gardant le silence, alors qu'ils devraient protester, que les hommes deviennent des lâches" affirmait le président Abraham Lincoln.

C'est pourquoi MEDEL sera attentive à ce que les procédures disciplinaires contre M. Pentayotis ne constituent pas un prétexte pour porter atteinte à la liberté d'expression de tous les magistrats grecs.

Associations membres de MEDEL: *Neue Richtervereinigung (NRV) (Allemagne); Bundesfachausschuss Richter und Staatsanwälte in Vereinigten Dienstleistungsgewerkschaft (VER.DI) (Allemagne); Association Syndicale des Magistrats (ASM) (Belgique); Magistratuur & Maatschappij (Belgique); Association des juges chypriotes (Chypre); Jueces para la democracia (JpD) (Espagne); Union progresista de Fiscales (UpF) (Espagne); Syndicat de la Magistrature (SM) (France); Eteria Elinon Dikastikon Litourgon Gia ti Demokratia ke tis Eleftheries (Grèce); Magistratura democratica (Md) (Italie); Movimento per la Giustizia (Italie); IUSTITIA (Pologne); Stowarzyszenie Prokuratorów Rzeczypospolitej Polskiej (SPRP) (Pologne); Associação sindical dos Juizes Portugueses (ASJP) (Portugal); Sindicato dos Magistrados do Ministério Público (SMMP) (Portugal); Soudcovnska České Republiky, Unie statnich zastupcu Ceske republiky (République tchèque); Uniunea Nationala a Judecatorilor din România (Roumanie); Društvo sudija Srbije (JAS) (Serbie); Udruženje javnih tužilaca i zamenika javnih tužilaca Srbije (PAS) (Serbie); Yargıçılar ve Savcılar Birliği (Yarsav) (Turquie)*